



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 12256

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des auxiliaires de vie scolaire en Moselle. De nouvelles missions ont été confiées aux auxiliaires de vie scolaire (AVS) par la loi du 11 février 2005 pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves handicapés. Le Président de la République s'étant engagé à faire en sorte que le droit à la scolarisation des enfants handicapés devienne une réalité pour les familles. Il lui demande de leur indiquer le nombre d'auxiliaires de vie scolaire affecté à cette tâche dans le département de la Moselle et si le nombre de personne couvre bien tous les besoins identifiés.

Texte de la réponse

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réaffirmé la priorité attachée à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves présentant un handicap. Le recrutement, notamment, d'agents en qualité d'assistants d'éducation devait permettre l'accompagnement de ces élèves. En juin 2007, au niveau national, environ 6 500 assistants d'éducation-auxiliaires de vie scolaire étaient en fonction. Pour la rentrée scolaire 2007, l'amélioration de l'accueil des élèves handicapés s'est poursuivie par la mise en place à l'éducation nationale, le 8 août dernier, d'un plan d'action renforçant le dispositif existant. Outre la réalisation de 200 unités pédagogiques d'intégration (UPI) supplémentaires et de 1 250 places de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), ce plan d'action a prévu la création de 2 700 postes d'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i) afin de renforcer les effectifs déjà en place. Ces auxiliaires de vie scolaire accompagnent plus particulièrement les élèves handicapés qui suivent leur scolarité dans une classe ordinaire, en favorisant leur insertion et leur autonomie. Ainsi, à la rentrée 2007, ce sont près de 500 AVS qui exercent dans les premier et second degrés de l'académie de Nancy-Metz. Près de trois quarts d'entre eux sont des assistants de vie scolaire chargés de l'intégration individuelle.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12256

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7594

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2117